

sion à un discours prononcé il y a vingt-sept ans. J'ai dit, à cette occasion, que ma proposition constituait une innovation dans le pays et j'ai dit un mot de l'école de West-Point, dans la république voisine, et de plusieurs des hommes éminents qui en étaient sortis.

A ce propos, je dirai que le gouvernement devrait s'occuper constamment de trouver des emplois rémunérateurs pour ceux qui sortent du collège de Kingston, car l'enseignement qu'ils reçoivent dans cette institution en fait des sujets précieux pour les différentes branches de l'administration. Si on leur confie des postes importants, il est certain qu'ils s'en acquitteront à leur honneur, ainsi qu'à celui du collège, et pour le plus grand bien du pays. A cette époque je disais que les officiers sortis de cette institution seraient des instructeurs tout trouvés pour notre milice—qu'ils seraient plus aptes à instruire la milice canadienne que des officiers envoyés directement d'Angleterre.

Les officiers anglais et les officiers canadiens pensent différemment sur beaucoup de sujets, et on constatera toujours que nos soldats feront plus de progrès sous les ordres de leurs propres officiers que s'ils sont commandés par des officiers de l'armée impériale.

A l'époque où j'étais ministre de la Milice, j'ai toujours constaté que nous avions plus de difficultés avec les officiers de brigade venus d'Angleterre et imbus de principes d'une application impossible ici, qu'avec les officiers canadiens.

Je constate avec plaisir que le ministre de la Milice est favorable à un système de pensions et je suis certain que ce projet sera bien vu de la Chambre. Je ne prétends pas deviner les intentions des gens, mais je crois qu'en écoutant l'honorable député de Victoria, C. A. (M. Prior) mentionner le chiffre des pensions, l'honorable ministre de la Milice se disait que ce soin devrait être laissé au gouvernement et c'est aussi mon avis.

Je n'ai pris la parole que parce que j'ai toujours porté beaucoup d'intérêt à la milice canadienne et j'ai toujours été d'opinion que nous entreprenions trop et que notre milice y perdait en efficacité. Cette remarque ne s'applique peut-être pas aux petites villes, mais dans les grands centres, les colonels de régiments sont obligés, tous les ans, de se mettre sur les chemins et de chercher des recrues pour remplir leurs cadres; ceux qui ont suivi les exercices une année ne reviennent pas l'année suivante et doivent être remplacés par des nouveaux. Ce n'est pas de cette manière que nous aurons de bons soldats. Je répète que je n'avais pas l'intention de prendre part à ce débat et que ce n'est que par curiosité que j'ai tenu à retrouver dans les archives de cette Chambre le discours que j'ai prononcé le 5 mai 1874, lorsque j'ai présenté un bill à propos de l'établissement du collège militaire de Kingston.

M. ROSS (Victoria).

M. HUGHES (Victoria-nord, Ont.): Je regrette qu'un fort rhume m'empêche de me faire entendre convenablement, mais peut-être que d'un autre côté, plusieurs de mes collègues se réjouiront d'un accident qui m'empêche de parler longuement sur l'importante question que la Chambre est appelée à discuter.

Il m'a fait plaisir d'entendre un ancien ministre libéral resté fidèle aux principes qu'il professait en 1874. Sous ce rapport, je crois qu'il occupe une position unique parmi les membres de la droite. Il s'attribue le mérite d'avoir fondé le collège militaire de Kingston, pendant que la population d'Ontario avait toujours cru que cet honneur revenait au ministre du Commerce (l'honorable sir Richard Cartwright). Quoi qu'il en soit, c'est une institution dont le Canada a le droit d'être fier, et les éloges que vient de lui décerner l'honorable député qui m'a précédé seront approuvés cordialement par les deux côtés de la Chambre.

Je suis d'opinion, comme l'honorable député d'Haldimand (M. Thompson), que les régiments réguliers sont nécessaires au Canada, non comme élément de combat, mais comme corps enseignant. Depuis dix ou onze ans je me suis efforcé, dans la mesure de mes faibles moyens, de démontrer que pour réussir dans une guerre un pays doit compter sur sa milice et ses volontaires, mais qu'il n'en faut pas moins avoir des corps réguliers, même plus nombreux que ceux que nous avons, pour servir à l'instruction de la milice; et pour que ces soldats réguliers soient des hommes capables, il faut certaines conditions que je me permettrai de signaler à l'honorable ministre de la Milice.

Il faut d'abord que ces hommes possèdent les connaissances nécessaires et soient mieux rémunérés. Que voyons-nous actuellement? Bien que les comparaisons soient odieuses, en voici une que je trouve très à propos. Un commis de troisième classe entre dans une administration civile, après avoir subi un examen pour la forme, sans qu'on exige de lui aucune aptitude spéciale, et comparons son salaire, non avec celui d'un deuxième ou d'un premier lieutenant, mais d'un capitaine de régiment régulier. Et cependant les conditions sont loin d'être les mêmes. Si, au mess, les officiers ne se mettent pas en frais de prodigalité pour recevoir un visiteur, on leur fait, partout, une réputation de mesquinerie. Ces officiers sont obligés de porter des uniformes dispendieux et de faire une foule de dépenses qui devraient être payées par l'Etat et non par eux-mêmes.

Je ferai remarquer au ministre de la Milice que la solde de ces officiers est ridicule, étant loin d'égaliser ce que reçoit un commis de troisième classe dans une administration civile.

J'espère que la nouvelle loi que le ministre nous promet ne pourra pas seulement aux pensions de retraite, mais aussi à l'augmentation de la solde. Je remer-